

## CR du conseil du 5 septembre 2024

### Appartement communal ancienne mairie :

Dans le cadre du relogement des familles menacées par la chute de la tour, une famille, relogée dans l'ancienne mairie a émis le souhait d'y rester. Les élus se réuniront ultérieurement et décideront.

### Plan communal de sauvegarde :

Mis en place en 2010, il est devenu en partie obsolète. Un groupe de travail sera mis en place et se réunira

### Indemnité de fonction à un conseiller municipal :

Une indemnité sera attribuée à M Alain Knorr, correspondant défense, pour exercer des missions de sécurité en lien avec la gendarmerie nationale

Vote : Pour :14 ; contre : 0 ; abst : 0

### Budget : Décision modificative N°2

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
Chapitre/Article	Montant	Chapitre/Article	Montant
65313/65	+ 25.00	748374	+ 15 356.00
65311/65	+ 580.00		
622/011	+ 1 200.00		
613/011	+ 10 051.00		
6216/012	+ 3 500.00		
	<b>+ 15 356.00</b>		<b>+ 15 356.00</b>

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre/Article	Montant	Chapitre/Article	Montant
202/20	- 2 400.00		
203/20	+ 2 400.00		
	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>

VOTE : POUR : 14 / CONTRE : 00 / ABS : 00

### Délibération modification des statuts DLVAgglo :

Il faut mettre en conformité les statuts de la DLVAgglo au regard des évolutions du Code général des collectivités ; à redéfinir l'intérêt communautaire de certaines compétences, ainsi qu'à acter la restitution d'équipements culturels et de subventions à certaines associations

Pour : 5, contre : 8 ; abs : 1

### Questions diverses :

- Un particulier souhaite renommer la Grand Rue. Voir le prochain conseil
- Mme le Maire de Digne a adressé un courrier pour que les communes prennent un arrêté répondant aux troubles de l'ordre public suscités par une offre sanitaire manifestement insuffisante pour garantir l'égalité aux soins des administrés. Un arrêté sera pris et transmis à la préfecture.
- Un courrier sera adressé aux propriétaires dont les arbres dépassent sur le domaine public.
- La commune de Manosque souhaite se désengager du CDG 04. La commune ne prendra pas de délibération.
- La vidéo protection a été installée à l'école
- Le bureau Véritas a vérifié la conformité des installations électriques.